

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 757

2 mai 2007

SOMMAIRE

3 V S.A.	36335	Kolin S.A.	36333
A Coeur Vaillant S.à r.l.	36320	LM-IS S.à r.l.	36315
AGI Holding S.A.	36328	Midi Invest S.A.	36323
Alfa Financial Control Services S.à.r.l. ...	36329	Multi Investment Bornova Center Izmir S.à r.l.	36334
Belma S.A.	36330	NBROSFIN S.A.	36319
Berckenrode Investment S.A.	36290	Oelschläger Properties International Inc.	36333
Blue Skipper International S.A.	36315	Onud S.A.	36330
Brugues S.à r.l.	36307	Pertuy Associés S.A.	36329
Butzestuff	36328	SMC Trading S.A.	36328
Canto Lux S.A.	36336	SPS International S.à r.l.	36332
Constant Shipping S.A.	36327	SPS International S.à r.l.	36331
Etoile Développements II S.A.	36301	Sun Paradise S.à.r.l.	36326
Euromaf Re	36321	Talmondaise Holding S.A.	36303
European Broadcasting System S.A.	36336	T.C.O.I. Fund-LU, S.à.r.l.	36318
European Children Sàrl	36328	Tecnimont International S.A.	36335
Euro-Plan & Projekt A.G.	36318	Traction S.A.	36331
Fondation Ste Zithe	36295	Triax Holding S.à r.l.	36294
Grands Horizons S.A.	36299	Unionkey S.A.	36332
HCD Holding S.A.	36334	Usted Finance S.A.	36332
I.E. Lux Berlin n° 1 S. à r.l.	36325	Vicksburg S.A.	36331
Imetec Group	36335	Votij S.A.	36326
Imm. Lux S.A.	36334	Z. & Z. S.A.	36330
Jacky and Marcy's Sàrl	36336		
King Charter S.A.	36326		

Berckenrode Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 124.656.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of February.

Before us Maître Marc Lecuit, notary, residing in Redange-sur-Attert, Luxembourg.

There appeared:

CEFDA SWISS AG, a public limited liability company (Aktiengesellschaft) established under the laws of Switzerland, registered with the Zug Registry of Commerce under number CH-170.3.027.689-0, and having its registered office at Gotthardstrasse 20, CH-6304 Zug

Here represented by Marco Hirth, jurist, residing professionally at L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, by virtue of proxy given in Zug on February, 7th 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party declares to incorporate a public limited company (société anonyme) based on the following articles of incorporation.

Art. 1. There is hereby established a public limited company under Luxembourg law (société anonyme) with the firm name BERCKENRODE INVESTMENT S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by single resolution of the General Meeting of shareholders. The board of directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

If extraordinary events of political, economic or social character occur, which could impair normal activity at the registered office or hinder the communication between that office and foreign countries, the registered office may be provisionally transferred abroad by resolution of the board of directors until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period. The Company may be wound up by a resolution of the shareholders under the conditions for the modification of the articles of incorporation.

Art. 4. The Company's purpose is to carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as to purchase or sell moveable property and real estate.

The Company may furthermore hold participations, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign Company, acquire by way of investment, subscription and any other way whatever securities and patents, realize them by way of sale, exchange or otherwise.

The Company may take out and grant loans, with or without guarantees, participate in the creation and development of any enterprise and grant to it any support, without, however, carrying out a professional banking or credit activity.

In general the Company may take any measures regarding control, supervision and documentation and carry out any activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The subscribed corporate capital amounts to thirty-one thousand Euro (31,000.00 EUR). It is represented by thirty-one (31) shares, with a par value of one thousand Euro (1,000.00 EUR) each.

Art. 6. The shares shall be bearer or registered shares, at the option of the shareholders. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 7. The Company is administered by a board of not less than three members, who may also be shareholders. If a general meeting of the shareholders states that the company has only one shareholder, the number of directors may be limited to one until the date of a general meeting that states that the Company has more than one shareholder. The directors are or, if only one director is appointed, the director is elected by the general meeting for a term which may not exceed six years. They may be re-elected. The director(s) can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 8. The meeting of the board of directors appoints a chairman from amongst the board of directors. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or jointly by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of the members are present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one fellow director.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter or telegram, telex, fax, email confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

The resolutions of the board of directors are taken by single majority of votes. In case of equality of votes, the vote of the chairman shall prevail.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation of the Company, fall within the competence of the board of directors.

Towards third persons, the company shall be represented either by the joint signature of two directors or by the sole signature of the sole director or the delegated member of the board of directors.

Art. 10. The financial year begins on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 11. The annual general meeting of shareholders will take place on every third Tuesday of the month of May at 11 a.m. at the Company's registered office or any other place indicated within the convocation. If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. Any general meeting shall be convened according to the provisions by law unless all shareholders are present or represented and declare having been informed on the agenda beforehand. Each share is entitled to one vote.

Art. 13. The general meeting has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

Art. 14. The Company is supervised by one or several statutory auditors, who do not have to be shareholders and whose number and remuneration is determined by the general meeting. The general meeting appoints these statutory auditors and can as well dismiss them at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

Art. 15. According to the provisions of article 72-2 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended (loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales), the board of directors shall be entitled to distribute interim dividends.

Art. 16. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended (loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales) shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory provisions

- 1.) The first financial year of the Company begins today and ends on 31 December 2007.
- 2.) The first annual general meeting of the shareholders will take place in the year 2008.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for shares as follows:

CEFDA SWISS AG: 31 shares

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.00 EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proven to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies as subsequently amended (loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales) have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The party has estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand seven hundred and fifty Euro (1,750.00 EUR)

First Resolutions of the sole shareholder

The above-named party, represented as stated above, has immediately taken the decisions, which are listed in minutes as follows:

- 1.- The Company's address is fixed at L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
2. It is stated that the Company has only one shareholder. The number of directors can be limited to one until a general meeting of the shareholders states that the company has more than one shareholder.
3. The following has been elected as Director:
Yves Tumba Mwana, jurist, residing at L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
4. The following has been elected as statutory auditor of the company: BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., established at 5-11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
5. The mandates of the director and the statutory auditor expire on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2010.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English preceded by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by its surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Following the German version of the aforesaid:

Es folgt die deutsche Übersetzung des Voranstehenden:

Im Jahre zweitausendundsieben, den sechzehnten Februar.

Vor dem Notar Marc Lecuit, mit Amtssitz in Redingen/Attert, Luxemburg.

Ist erschienen:

CEFDA SWISS AG, eine Aktiengesellschaft schweizerischen Rechts, eingetragen im Handelsregister von Zug unter der Nummer CH-170.3.027.689-0, und mit Gesellschaftssitz in Gotthardstrasse 20, CH-6304 Zug,

hier vertreten durch Marco Hirth, Jurist, mit beruflicher Anschrift in L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, kraft Vollmacht unterzeichnet in Zug am 7. Februar 2007, welche, nachdem sie durch den Bevollmächtigten und den beurkundenden Notar Ne Varietur unterzeichnet wurde, der gegenwärtigen Urkunde angeheftet bleibt, um mit dieser einregistriert zu werden.

Welcher Erscheinende beschlossen hat, eine Gesellschaft zu gründen gemäß folgender Satzung:

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts gegründet unter der Bezeichnung BERCKENRODE INVESTMENT S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Der Verwaltungsrat ist dazu befugt, die Adresse des Sitzes innerhalb der Gemeinde, in der sich der Gesellschaftssitz befindet, zu verlegen.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den Bedingungen der Satzungsänderungen gefasst wurde, aufgelöst werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Durchführung von jedweden, gewerblichen, industriellen sowie finanziellen Operationen, sowie dem An- und Verkauf von beweglichen Gütern und Immobilien.

Die Gesellschaft kann sich darüber hinaus in jedweder Form an luxemburgisch und ausländischenn Gesellschaften beteiligen, Wertpapiere und Patente jedweder Art mittels Kauf, Zeichnung oder in sonstiger Weise erwerben und diese mittels Verkauf, Tausch oder sonstigen Rechtsgeschäften verwerten.

Die Gesellschaft kann Kredite mit oder ohne diesbezügliche Sicherheiten aufnehmen und gewähren, ohne jedoch zu irgendeinem Zeitpunkt eine Tätigkeit des Finanzsektors auszuüben; sie kann an der Gründung und Entwicklung jeglicher Unternehmen teilnehmen und ihnen jegliche Unterstützung bewilligen.

Generell kann die Gesellschaft sämtliche Kontroll-, Überwachungs- und Dokumentierungsmaßnahmen durchführen sowie jedwede Tätigkeit vornehmen, welche sie zum Zwecke der Erfüllung und Förderung des Gesellschaftszweckes als nützlich erachtet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend (31.000,00 EUR) Euro, eingeteilt in einunddreißig (31) Aktien mit einem Nennwert von eintausend (1.000,00 EUR) Euro pro Aktie.

Art. 6. Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien. Die Gesellschaft kann unter den gesetzlichen Bedingungen eigene Aktien zurückkaufen.

Art. 7. Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre sein können oder nicht. Stellt eine Generalversammlung der Aktionäre fest, dass die Gesellschaft nur einen Aktionär hat, kann die Generalversammlung die Anzahl der Verwaltungsräte auf eins beschränken bis zu dem Tag, an dem eine Generalversammlung feststellt, daß die Gesellschaft mehr als einen Aktionär hat. Die Verwaltungsratsmitglieder können, oder, falls nur ein Verwaltungsrat ernannt ist, der Verwaltungsrat kann für eine Zeitraum ernannt werden, der sechs Jahre nicht überschreiten darf. Ihre Wiederwahl ist möglich. Sie können beliebig durch eine Generalversammlung abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt dann die endgültige Wahl vor.

Art. 8. Der Verwaltungsrat bestimmt seinen Vorsitzenden. In Abwesenheit des Vorsitzenden wird der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen.

Die Sitzungen des Verwaltungsrats werden durch den Vorsitzenden oder durch zwei Verwaltungsratsmitglieder gemeinsam einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch andere Verwaltungsratsmitglieder ist gestattet. Ein Verwaltungsratsmitglied kann nur ein weiteres Verwaltungsratsmitglied vertreten.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme zu den Punkten der Tagesordnung durch Brief, Telegramm, Fernschreiben, Telefax oder mittels durch Brief bestätigter E-Mail abgeben.

Schriftliche Beschlüsse, die von allen Verwaltungsräten unterzeichnet sind, haben dieselbe Wirkung wie Beschlüsse, die in Versammlungen des Verwaltungsrates getroffen werden.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Gesamtheit oder einen Teil seiner Vollmachten betreffend die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft übertragen. Diese Geschäftsführer können Aktionäre oder Nichtaktionäre sein.

Art. 9. Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten, welche nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Die Gesellschaft wird entweder durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Verwaltungsrats oder eines geschäftsführenden Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtskräftig verpflichtet.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am dritten Dienstag des Monats Mai um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort. Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt.

Art. 12. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind, und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen und gutzuheißen, die im Interesse der Gesellschaft liegen.

Art. 14. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Abschlussprüfern überwacht, die nicht Aktionäre sein müssen und deren Anzahl und Vergütung durch die Generalversammlung bestimmt werden. Die Generalversammlung ernennt diese Abschlussprüfer und kann sie jederzeit abberufen.

Die Dauer des Mandates des oder der Abschlussprüfer(s) wird von der Generalversammlung bestimmt und darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Art. 15. Unter der Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt, Interimdividenden auszuzahlen.

Art. 16. Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1) Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2007.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2008 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannte Partei hat die Aktien wie folgt gezeichnet:

CEFDA SWISS AG: 31 Aktien

Alle Aktien wurden sofort zu hundert Prozent in bar eingezahlt, wodurch der Gesellschaft ab heute der Betrag von einunddreißigtausend (31.000,00 EUR) Euro zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen, welche durch Artikel 26 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gestellt wurden, erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendsiebenhundertfünfzig Euro (1.750,00 EUR).

Gründungsversammlung

Alsdann trifft die eingangs erwähnte Partei, vertreten wie vorgenannt, als alleiniger Gesellschafter die Entscheidungen, über die wie folgt Protokoll aufgenommen wird:

1. Der Sitz der Gesellschaft wird festgelegt zu L-2132 Luxemburg, 24, Avenue Marie-Thérèse.
2. Es wird festgestellt, dass die Gesellschaft nur einen Aktionär hat. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats kann solange auf eines bestimmt werden durch die Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird, dass die Gesellschaft mehr als einen Aktionär hat.
3. Es wird als Verwaltungsrat ernannt:
Yves Tumba Mwana, Jurist, mit beruflicher Anschrift L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
4. Es wird zum Abschlussprüfer ernannt:
BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., mit Sitz in 5-11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
5. Das Mandat des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers endet mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2010.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, bestätigt, daß die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienen Parteien in Englisch verfasst wurde und daß der englischen eine deutsche Fassung folgt; im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung bindend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: M. Hirth, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 22 février 2007, vol. 408, fol. 99, case 2. RED/2007/218. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 26 février 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007035227/243/255.

(070031083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

Triax Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.491.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2007 à 16.00 h
a été nommé gérant unique Monsieur Jan Herman van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg,
à effet du 1^{er} février 2007
en remplaçant TVL MANAGEMENT SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 février 2007.

TRIAx HOLDING Sàrl

J. H. van Leuvenheim

Gérant unique

Référence de publication: 2007035809/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06602. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070031881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Fondation Ste Zithe, Fondation.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 32, rue Ste Zithe.

R.C.S. Luxembourg G 69.

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2006

BILAN AU 31 DECEMBRE 2006

	Notes	31.12.2006	31.12.2005
<i>Actif</i>			
D. Actif Circulant		(EUR)	(EUR)
I. Stocks		0,00	274.000,00
5. Immeubles destinés à la revente	3.2	0,00	274.000,00
II. Créances			
4. Autres créances	2.4	0,00	2.496,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		0,00	2.496,00
III. Valeurs mobilières		468.654,70	493.197,00
3. Autres valeurs mobilières	3.3	468.654,70	493.197,00
IV. Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	3.4	1.371.697,18	1.386.095,17
Total de l'actif circulant		1.840.351,88	2.155.788,17
Total de l'actif		1.840.351,88	2.155.788,17

BILAN AU 31 DECEMBRE 2006

	Notes	31.12.2006	31.12.2005
<i>Passif</i>			
A. Capitaux propres		(EUR)	(EUR)
I. Capital souscrit	1	25.000,00	25.000,00
V. Résultats reportés	2.5/3.5	2.076.274,86	1.297.406,89
VI. Résultats de l'exercice		-267.422,98	778.867,97
Total des capitaux propres		1.833.851,88	2.101.274,86
C. Dettes			
4. Dettes sur achats et prestations de services	2.6	0,00	3.160,86
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		0,00	3.160,86
9. Autres dettes	2.6	6.500,00	51.352,45
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	3.6	6.500,00	51.352,45
Total des dettes		6.500,00	54.513,31
Total du passif		1.840.351,88	2.155.788,17

COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR L'EXERCICE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER 2006 AU 31 DECEMBRE 2006

	Notes	2006	2005
(01.01.06-31.12.06) (01.01.05-31.12.05)			
(EUR) (EUR)			
A. Charges			
3. Frais de personnel	4.1	92.826,58	90.929,92
a) Salaires et traitements du personnel au Malawi			
4. a) Corrections de valeur sur frais d'établissement et sur immobili-		0,00	0,00
sations corporelles et incorporelles			
b) Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant	4.2	31.595,30	7.053,00

5. Autres charges d'exploitation	4.3	407.155,86	121.073,75
7. Intérêts et charges assimilées			
a) Concernant des entreprises liées		0,00	0,00
b) Autres intérêts et charges	4.4	651,21	956,72
13. Résultat de l'exercice (bénéfice de l'exercice)		0,00	778.867,97
Total des charges		532.228,95	998.881,36
 B. PRODUITS			
4. Autres produits d'exploitation	4.5	189.947,87	958.371,39
6. Produits d'autres valeurs mobilières et de créances de l'actif immobilisé			
a) Provenant d'entreprises liées		0,00	0,00
b) Autres produits	4.6	19.448,00	0,00
7. Autres intérêts et produits assimilés			
a) Provenant d'entreprises liées		0,00	0,00
b) Autres intérêts et produits assimilés	4.7	55.410,10	40.509,97
10. Résultat de l'exercice (perte de l'exercice)		267.422,98	0,00
Total des produits		532.228,95	998.881,36

Annexes aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2006

1. Généralités

La Fondation SAINTE ZITHE («la Fondation»), établissement d'utilité publique, a été constituée le 28 décembre 1994 pour une durée illimitée.

Son capital est de 25.000,00 EUR.

La Fondation a pour objet (extrait des statuts du 23 décembre 2005):

«(...)

a) Die umfassende Versorgung aller in Luxemburg wie im Ausland lebenden Schwestern, die der Kongregation SCHWESTERN UNSERER LIEBEN FRAU VOM BERGE KARMEI mit Sitz in L-2763 Luxemburg, 32, rue Sainte Zithe, (nachfolgend «die Kongregation» genannt) angehören.

Hierzu gehört die Sicherstellung des Lebensunterhaltes und Lebensraumes, Aus- und Weiterbildung, Behandlung und Verpflegung in Krankheit und Alter sowie die Voraussetzungen für ein religiöses Leben in Gemeinschaft gemäß den Satzungen der Kongregation.

b) Die Förderung der Krankenhaus-, Alten- und Betreuungseinrichtungen, die im Sinne der Gründer der Kongregation fortzuführen sind.

In Afrika, insbesondere in Malawi, gehört neben der Gesundheitsversorgung umfassende Entwicklungsarbeit zu den Aufgaben der Kongregation. Hierzu sind Maßnahmen gegen Hunger und Unterernährung sowie Bildungsarbeit und Gesundheitsvorsorge zu rechnen.

Die Stiftung soll unbeschadet ihrer Aktivitäten im Ausland dauerhaft karitative Aufgaben in Luxemburg wahrnehmen.

c) Die Förderung eines religiösen, kulturellen und sozialen Rahmens für alte, verlassene oder notleidende Personen.

d) Die Unterstützung aller Projekte oder Initiativen, die diesen Tätigkeitsbereichen entsprechen.

(...))»

2. Présentation des comptes

2.1. Généralités

Les comptes annuels ont été préparés en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg. Aucune opération particulière n'est à signaler pour l'année 2006.

2.2. Périmètre comptable

Les présents états financiers représentent exclusivement les états financiers de la FONDATION STE ZITHE.

Ainsi les activités imputables à des personnes et/ou structures annexes existant sous la forme de fondation, d'association ou autres (amicales par exemple) et n'entrant pas directement dans le cadre de la FONDATION STE ZITHE sont exclues des présents états financiers.

2.3. Devises

Les comptes de la Fondation sont établis en Euro (EUR).

Les avoirs et les dettes libellés en devises étrangères sont convertis en Euro au cours de change en vigueur au moment de la transaction. L'omission de leur évaluation au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice n'a pas d'effet significatif sur les comptes.

Les produits et les charges en devises étrangères sont convertis en Euro au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les gains et les pertes de change résultant de leur règlement sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes.

2.4. Créances

Les créances figurent à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

S'il devient évident que le montant récupérable est inférieur à la valeur nominale, la réduction de valeur y afférente est comptabilisée en compte de profits et pertes.

2.5. Résultats reportés

Les résultats (bénéfices et pertes) générés par la Fondation ont été reportés à nouveau au passif du bilan.

2.6. Dettes

Les dettes de la Fondation sont reprises au passif du bilan à leur valeur nominale.

3. Détail des postes du bilan

3.1. Généralités

Avec un total bilantaire de 1.840.351,88 EUR, la Fondation génère une perte de l'exercice de 267.422,98 EUR.

3.2. Immeubles destinés à la revente

En 2005, la Fondation a reçu donation d'un appartement d'une valeur estimée à 274.000,00 EUR. Ne pouvant posséder que les immeubles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, la Fondation a vendu cet appartement en 2006 pour le même montant.

3.3. Valeurs mobilières

Le solde des valeurs mobilières au 31 décembre 2006 peut se décomposer comme suit:

	31.12.2006	31.12.2005
Valeur brute titres Fortis	500.250,00	500.250,00
Provision pour dépréciation titres Fortis	(31.595,30)	(7.053,00)
Valeur nette à la clôture de l'exercice	468.654,70	493.197,00

3.4. Avoirs en banques, avoirs en CCP, chèques et encaisse

Le détail des «avoirs en banques, avoirs en CCP, chèques et encaisse» au 31.12.2006 peut se décomposer comme suit:

	31.12.2006	31.12.2005
Comptes courants	15.720,81	2.433,87
Comptes à terme	1.355.976,37	1.383.661,30
Total	1.371.697,18	1.386.095,17

3.5. Résultats reportés

L'évolution du solde du compte «Résultats reportés» au cours des deux derniers exercices se présente de la façon suivante:

	31.12.2006	31.12.2005
Résultats reportés à l'ouverture de l'exercice	1.297.406,89	1.003.257,98
Résultat de l'exercice précédent	778.867,97	294.148,91
Résultats reportés à la clôture de l'exercice	2.076.274,86	1.297.406,89

3.6. Autres dettes

Le poste des «autres dettes» au 31 décembre 2006 correspond à des factures reçues ou à recevoir et impayées à cette date.

Aucune des dettes reprises sous le poste des «Autres dettes» n'est garantie par des sûretés réelles.

Par ailleurs, la Fondation n'a pas, au 31 décembre 2006, d'«Autres dettes» dont la durée résiduelle est supérieure à cinq ans.

4. Détail des postes du compte de profits et pertes

4.1. Frais de personnel

Les frais de personnel représentent les salaires versés à un médecin exerçant à l'hôpital St Gabriel au Malawi.

Ce médecin exerçant à l'étranger, il ne relève pas de la sécurité sociale luxembourgeoise. Son salaire n'a, à ce titre, pas fait l'objet de prélèvements sociaux au Luxembourg.

4.2. Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant

Le montant comptabilisé sur ce poste correspond à la dépréciation constatée sur les titres de valeurs mobilières (voir à ce sujet la note 3.3 «valeurs mobilières»).

4.3. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se composent principalement de dons de toutes natures effectués par la Fondation.

4.4. Intérêts et charges assimilées

Les intérêts et charges assimilées correspondent aux charges financières relatives aux comptes bancaires et aux valeurs mobilières.

4.5. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se composent principalement de dons de toutes natures reçus par la Fondation.

4.6. Produits d'autres valeurs mobilières

Les produits d'autres valeurs mobilières au cours des deux derniers exercices se décomposent comme suit:

	2006	2005
Reprise de provision valeurs mobilières (voir note 3.3.)	7.053,00	0,00
Plus value réalisée sur bons de caisse arrivés à échéance	12.395,00	0,00
Total	19.448,00	0,00

4.7. Intérêts et produits assimilés

Les intérêts et produits assimilés correspondent aux produits financiers relatifs aux comptes bancaires et aux valeurs mobilières.

BUDGET 2007

		Débit	Crédit
Projets en voie de réalisation:			
MALAWI:	Incinerator	115.000,00	
MALAWI:	Gästehaus	40.000,00	
MALAWI:	Primärschule	5.000,00	
MALAWI:	Charges de personnel malawien:	110.000,00	
	Total: Malawi:	270.000,00	
CST et ZITHA- SENIOR	Weiterbildung Palliative	30.000,00	
		300.000,00	
Projets futurs (non encore entamés):			
MALAWI	Zentrum für unterernährte Kinder	50.000,00	
ZITHAKLINIK	Formation chrétienne	10.000,00	
ZITHASENIOR	Projekt Korsakov / CIPA Consdorf	5.000,00	
	Formation chrétienne / CIPA St. Jean de la Croix	5.000,00	
	Formation chrétienne / Maison de Soins Pétange	5.000,00	
Divers	Divers projets	20.000,00	
		95.000,00	
Charges externes:			
	Frais d'enregistrement	500,00	
	Frais de gestion Fid. Marc Müller	5.000,00	
	Frais de notaire (M ^e Seckler)	1.000,00	
	Sitzungsgeld	1.000,00	
	Frais postaux	500,00	
	Fournitures de bureau / dépliant, etc.	2.000,00	
	Divers (charges de comptes, frais financiers, etc.)	1.000,00	
		11.000,00	
Produits divers:			
	Recettes dons décès, enfants démunis, etc.		28.000,00
	Recettes dons divers		120.000,00
	Miete FPB		2.000,00
			150.000,00
Produits financiers:			
	Intérêts cterme BCEE 678.000,00 EUR x 4,00%		27.000,00
	BGLL 600.000,00 EUR x 3,80%		23.000,00
	Range accrual 500.000,00 EUR /4,40% (1 Kupon /2007)		5.000,00
			55.000,00
Total:		406.000,00	205.000,00

Différence: 201.000,00

Référence de publication: 2007035464/717/208.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06360. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

Grands Horizons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.169.

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme GRANDS HORIZONS S.A. ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 92.169, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 février 2003, publié au Mémorial C numéro 432 du 19 avril 2003,

avec un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Valérie Berns, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les actionnaires présents les mandataires de ceux représentés, et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société GENLICO LIMITED, ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée auprès du «International Business Companies Act» des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608.721, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

La société GENLICO LIMITED, ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée auprès du «International Business Companies Act» des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608.721.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henry Carter Carnegie, Monsieur Stephen Peter Harvey, Monsieur Errol Anthony Hull, et au commissaire aux comptes de la société, à savoir la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT, pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

36300

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français et l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of December.

Before the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company GRANDS HORIZONS S.A., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 92.169, incorporated by a deed of the undersigned notary, on February 25, 2003, published in the Mémorial C number 432 of April 19, 2003,

with a corporate capital of thirty one thousand Euro (31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The meeting is presided by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Valérie Berns, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr David Sana, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the shareholders who are present, the proxy holders of the represented shareholders and the undersigned notary, shall be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.

2. Appointment of the company GENLICO LIMITED, having its registered office in Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (British Virgin Islands), registered at the International Business Companies Act of the British Virgin Islands under the number 608.721, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915.

3. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to dissolve the company and to liquidate its assets.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator of the company:

The company GENLICO LIMITED, having its registered office in Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (British Virgin Islands), registered at the International Business Companies Act of the British Virgin Islands under the number 608721.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the directors of the company, namely Mr Henry Carter Carnegie, Mr Stephen Peter Harvey, Mr Errol Anthony Hull, and to the statutory auditor of the company, namely the private limited company KPMG AUDIT, for the performance of their respective mandate.

36301

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by a English version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signed: Marx, Berns, Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 janvier 2007, vol. 540, fol. 58, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007035707/231/122.

(070031988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Etoile Développements II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 124.696.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt cinq janvier

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

ANDROMEDA INVESTISSEMENT S.A., (RC N ° B 86.120), avec siège à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, ici représentée par son administrateur délégué Monsieur John Jones, lui-même représenté par Monsieur Pascal Wagner avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin suivant une procuration annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme unipersonnelle.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ETOILE DEVELOPPEMENTS II S.A.

Cette société aura son siège à Pétange. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la détention, la location, la gestion, l'achat, la vente et la mise en valeur d'immeubles au Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger, ainsi que la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser.

La société pourra prendre les participations sous quelque forme que ce soit, dans toute société luxembourgeoise ou étrangère, qui sont utiles à la réalisation de cet objet social.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi qu'à des sociétés.

Art. 3. Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR), divisé en mille actions de quarante euros (40,- EUR) chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Actions
1) ANDROMEDA INVESTISSEMENT S.A.	1.000
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000,- EUR), se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives, il sera tenu un registre des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

- Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex un autre administrateur comme son représentant. Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie, télégramme ou télex, ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas de vote soit confirmé par écrit.

- Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

- Les administrateurs agissant à l'unanimité par résolution circulaire, peuvent exprimer leur accord en un ou plusieurs instruments par écrit, télex, télégramme ou par télécopie, confirmé par écrit, qui ensemble constituent le procès-verbal de la prise de cette décision.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, celle de l'administrateur détenant les autorisations prévues par la loi est toujours requise.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes, en conformité avec l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

- Tout actionnaire de la société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en directe et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

- Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2008.

Art. 12. La loi du dix août mille neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de quatre mille euros (45.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

2.- sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Pascal Wagner, comptable, né le 8 février 1966 à Pétange avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J-B Gillardin

b) Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, née le 20 novembre 1959 à Pétange, avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J-B Gillardin

c) Mademoiselle Myriam Mathieu, employée privée, née le 6 juin 1975 à Mont-Saint-Martin, demeurant 19, rue du Milieu à F-55230 Arrancy-sur-Crusnes

3.- est appelée aux fonctions de commissaire:

- La société BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., (RC N ° B 47.269) ayant son siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J-B Gillardin

4.- est nommé administrateur-délégué, Monsieur Pascal Wagner, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature

5.- le siège social de la société est fixé à L-4735 Pétange, 81, rue J-B Gillardin

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Wagner, d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2007, vol. 924, fol. 58, case 10. — Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 février 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007035573/207/118.

(070031980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Talmondaise Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.955.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of February.

Before Us Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Remich.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TALMONDAISE HOLDING S.A., a société anonyme having its registered office at L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard Prince Henri, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 41.955, incorporated pursuant to a notarial deed before M^e Gérard Lecuit on October 28th 1992, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 38 on January 27th, 1993.

The meeting is declared open by Mr Guy Glesener, director of Companies, residing professionally in Luxembourg, being in chair of the meeting.

The president appoints as secretary and the meeting elects as ballot-judge Mrs Nicole Henoumont, employee, residing professionally in Luxembourg.

The president requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented as well as the number of shares held are documented on the attendance list. This attendance list and the proxy forms, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II.- It appears from the attendance list that 1,250 shares, representing the entire share capital are represented at the present extraordinary general meeting, which can therefore validly deliberate and resolve both according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and of the Republic of the Marshall Islands on all the items of the agenda. The share-

holders waive any prior invitation to the present meeting and state that they have a perfect knowledge of the agenda for this meeting.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of the balance sheet and the Company records on December 31st, 2006;
2. Resignation of the present Directors and of the Statutory Auditor and discharge of the Company's organs;
3. Transfer of the registered office of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to the Republic of the Marshall Islands, at the following registered address: Trust Company Complex Ajeltake Island, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960;
4. Confirmation of the continuation of the Company and the Company's records;
5. Powers to be granted to Mr Jacques Meys, companies director, residing in 11, Kerinia Street, 4529 Pyrgos, Limassol - Cyprus, in order to accomplish all the formalities with respect to the registration in the Republic of the Marshall Islands;
6. Powers to be granted to Mr Etienne Gillet, residing professionally in 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, in order to strike off the Company from the Register of Trade and Companies of the Grand Duchy of Luxembourg based on the evidence of its inscription in the Register of the Republic of the Marshall Islands;
7. Convocation of a new general meeting to be held under the laws of the Republic of the Marshall Islands with the agenda being written as follows:
 - Review and possible amendment of the articles of association in conformity with the laws of the Republic of the Marshall Islands;
 - Appointment of new Directors;
 - Miscellaneous.

The Chairman furthermore explains that this meeting is being held as a direct consequence of a decision of the Commission of the European Union, rendered on July 19th, 2006, published in the Mémorial A 131 on July 31st, 2006, and more specifically the impossibility for the shareholders of the Company to transfer their shares to third parties as well as a marked deterioration of the tax treatment of the Company in Luxembourg.

The present general meeting of shareholders, after due deliberation, unanimously takes the following resolutions by separate votes:

First resolution

The meeting refers on the Company's records of December 31st, 2006, as they were submitted to the shareholders and approves the foresaid records.

The meeting decides that these records shall be considered as final records for Luxembourg and at the same time as opening records for the Republic of the Marshall Islands.

A copy of these records, duly signed *ne varietur* by the present parties and the acting Notary, will stay annexed to the present protocol in order to be registered with this protocol to the Register of Commerce and Companies of the Grand-Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The meeting resolves to accept the demission of the directors and of the statutory auditor presently in office:

Directors:

- 1.- Mr Guy Glesener,
- 2.- Mr Etienne Gillet,
- 3.- Mr Jacques Tordoor, all of them residing professionally in 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Statutory auditor:

AUDITEX S. à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

The meeting accords complete an entire discharge to all the organs of the Company presently in office till the present day.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to transfer the registered office of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to the Republic of the Marshall Islands.

The meeting declares furthermore to adapt the nationality of the Company as a consequence of the transfer of its registered office and to carry on its existence under the nationality of the Republic of the Marshall Islands without generating a new legal entity, nor prior dissolution nor liquidation of the Company in Luxembourg, and this under the condition precedent of the registration of the Company to the Register of Companies of the Republic of the Marshall Islands.

The general meeting puts to record that this resolution was taken in conformity with article 67-1 of the Luxembourg law on commercial companies.

The general meeting resolves that the address of the registered office of the Company in the Republic of the Marshall Islands, will be fixed at Trust Company Complex Ajeltake Island, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960.

Fourth resolution

The present meeting confirms that the Company will continue all its present assets and liabilities, without limitation, and continues to assume all the liabilities and commitments of the Company presently of Luxembourg nationality.

Fifth resolution

The meeting resolves to grant any and all powers to Mr Jacques Meys, companies director, residing in 11, Kerinia Street, 4529 PYRGOS, Limassol - Cyprus, in order to obtain registration of the Company in the Republic of the Marshall Islands, to sign any and all pertaining deeds and documents and in general to take all steps, requisitions, make all declarations and delegations as may be required in this respect.

Sixth solution

The meeting resolves to grant to Mr Etienne Gillet, director of companies, residing professionally in Luxembourg, any and all powers required in order to strike off the Company from the Register of Companies of the Grand Duchy of Luxembourg, based on the evidence of its inscription in the Register of the Republic of the Marshall Islands.

Seventh resolution

The meeting agrees to reconvene in a new general meeting of shareholders on February 16th, 2007 at 2 p.m. with the following agenda:

1. Review and possible amendment of the articles of association in conformity with the laws of the Republic of the Marshall Islands;
2. Appointment of new Directors;
3. Miscellaneous

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English prevails.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties, said parties signed together with Us, the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize février.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding TALMONDAISE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 41.955, constituée suivant acte reçu le 28 octobre 1992 par-devant M^e Gérard Lecuit, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 38 du 27 janvier 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy Glesener, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Nicole Henoumont, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que 1.250 actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement, tant conformément à la législation du Grand Duché de Luxembourg qu'à celle de la République des Iles Marshall, sur tous les points portés à l'ordre du jour. Les actionnaires renoncent aux convocations préalables et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Approbation des bilans et des comptes sociaux au 31 décembre 2006;
- 2.- Démission et décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonctions;

3.- Transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers la République des Iles Marshall, à l'adresse suivante: Trust Company Complex, Ajeltake Island, P.O.Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960;

4.- Confirmation de la continuation des activités de la société et des livres sociaux;

5.- Pouvoirs à accorder à Monsieur Jacques Meys, administrateur de sociétés, demeurant à 11, Kerinia Street, 4529 Pyrgos, Limassol - Cyprus, à l'effet d'accomplir ensemble ou séparément toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société aux Iles Marshall;

6.- Attribution de tous pouvoirs à Monsieur Etienne Gillet, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société aux Iles Marshall;

7.- Convocation d'une nouvelle assemblée avec l'ordre du jour suivant:

- Revue et adaptation éventuelle des statuts de la société en conformité avec les lois de la République des Iles Marshall;
- Nomination de nouveaux administrateurs;
- Divers.

Le président expose aux actionnaires que la présente assemblée est une conséquence directe de la décision de la Commission Européenne, rendue le 19 juillet 2006, et publiée au Mémorial A 131 du 31 juillet 2006, et plus spécifiquement l'impossibilité pour les actionnaires de céder leurs actions à des tiers ainsi que la détérioration sérieuse de la fiscalité applicable à la Société à Luxembourg.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale se réfère à la situation des comptes sociaux au 31 décembre 2006, telle qu'elle est soumise aux associés, et approuve lesdits comptes. L'assemblée décide que cette même situation des comptes sociaux est à considérer comme comptes sociaux de clôture à Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture en la République des Iles Marshall.

Une copie dudit bilan, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles en même temps.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter, avec décharge entière et définitive, la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction:

Administrateurs:

- 1.- Monsieur Guy Glesener,
- 2.- Monsieur Etienne Gillet,
- 3.- Monsieur Jacques Tordoor, tous les trois demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri.

Commissaire aux comptes:

AUDITEX S. à r.l., une société à responsabilité limitée, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée donne décharge plénière et totale aux organes sociaux actuellement en fonctions pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg vers la République des Iles Marshall.

L'assemblée décide ensuite, en conséquence directe de ce transfert de siège de faire adapter la nationalité de la société et de poursuivre ses activités sous la nationalité de la République des Iles Marshall, sans toutefois que par ce changement de nationalité et de transfert de siège une personne juridique nouvelle soit constituée, sans dissolution ou liquidation antérieure de la personne juridique existante au Luxembourg, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société au Registre des Sociétés de la République des Iles Marshall.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

L'assemblée décide que l'adresse du siège social aux Iles Marshall, sera fixée à Trust Company Complex, Ajeltake Island, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960.

Quatrième résolution

L'assemblée confirme que la Société continuera tous ses avoirs et toutes ses responsabilités, sans exceptions, et poursuivra tout les obligations et engagements de la Société de nationalité luxembourgeoise.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Monsieur Jacques Meys, administrateur de sociétés, demeurant à 11, Kerinia Street, 4529 PYRGOS, Limassol - Cyprus), à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société aux Iles Marshall, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Sixième résolution

L'assemblée décide de d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Monsieur Etienne Gillet, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, à l'effet de radier l'inscription de la société au Grand-Duché de Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société aux Iles Marshall.

Septième résolution

L'assemblée décide de convoquer une nouvelle assemblée générale extraordinaire des actionnaires pour le 16 février 2007 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

1. Revue et adaptation éventuelle des statuts de la société en conformité avec les lois de la République des Iles Marshall;
2. Nomination de nouveaux administrateurs;
3. Divers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire instrumentant la présente minute.

Signé: G. Glesener, N. Hénoumont, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 20 février 2007, REM 2007/375. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 1^{er} mars 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007035703/5770/212.

(070031983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Brugues S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 124.692.

—
STATUTS

In the year two thousand seven, on the twenty-first day of February.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BRUGUES LIMITED, a company with registered office at Midocean Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under the number 1064419,

represented by Mr Mathieu Gangloff, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Monaco, on 13 February 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name BRUGUES S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the known creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, BRUGUES LIMITED, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

36311

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euros (1,900.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Mr Rudolf Schulz, businessman, born in Wilhelmshaven, Germany, on 14 November 1967, residing at Floridian Palace, 21, boulevard du Larvotto, MC 98000 Monaco,

Mr Stephen Kenyon-Slade, businessman, born in Estcourt, South Africa, on 29 May 1964, residing at Le Columbia Palace, 11, avenue Princess Grace, MC 98000 Monaco.

2) The registered office of the Company is fixed at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRUGUES LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Midcean Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite sous le numéro 1064419,

ici représentée par Monsieur Mathieu Gangloff, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Monaco, le 13 février 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BRUGUES S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes

valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art 5. Capital.

5.1. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est(sont) pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant, ou, par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés**Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers identifiés de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, BRUGUES LIMITED, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille neuf cent euros (1.900,- EUR).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Rudolf Schulz, homme d'affaires, né à Wilhelmshaven en Allemagne le 14 novembre 1967, résidant au Floridian Palace, 21, boulevard du Larvotto, MC 98000 Monaco;
- Monsieur Stephen Kenyon-Slade, homme d'affaires, né à Estcourt en Afrique du Sud le 29 mai 1964, résidant au Columbia Palace, 11, avenue Princesse Grace, MC 98000 Monaco.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé; M. Gangloff, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, vol. 32CS, fol. 17, case 5. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg,

Luxembourg, le 2 mars 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007035588/220/416.

(070031912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Blue Skipper International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 86.326.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 8 février 2007

1. La démission de l'Administrateur Monsieur Claude Schroeder, demeurant au 498, route de Thionville, L-5886 Alzingen, est acceptée avec effet immédiat.

Monsieur Pierre Goffinet demeurant 1, rue de la Fontaine, L-4963 Clémency, est nommé Administrateur en remplacement de l'Administrateur démissionnaire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2013.

2. Les Administrateurs et Commissaire sortant sont réélus jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2013.

Administrateurs:

- Monsieur Herbert Grossmann, demeurant 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg.
- Monsieur Dominique Fontaine, demeurant 17, rue du Château, B-6747 Saint-Léger.

Commissaire:

- Monsieur Didier Pilier, demeurant 13b, rue de Cérroux, B-1380 Lasne.

Pour extrait conforme

D. Fontaine

Administrateur

Référence de publication: 2007035802/792/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05391. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

LM-IS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 83.906.

In the year Two Thousand Six, on the twenty seventh day of December.

Before Maître Jean Seckler, notary public, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of LM-IS S.à r.l., Société à responsabilité limitée, a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 83.906,

having a share capital of one hundred thousand Euro (100,000.- EUR) divided into one thousand (1,000) shares of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The extraordinary general meeting was presided by Mr Francois Brouxel, lawyer, professionally residing at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

The chairman appointed as secretary Mr Sufian Bataineh, juriste, professionally residing at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

The meeting elected as scrutineer Mr Claudio Grisanti, lawyer, professionally residing at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer drew up the attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder, the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed together with the proxies and be submitted together with this deed to the registration authorities.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I.- According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of the Company are validly represented at the meeting. The shareholders have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

1. II.- The agenda of the meeting was the following: Liquidation of the Company;

2. Appointment of Mr François Brouxel, lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, as Liquidator(s) of the Company to carry out and perform all the relevant activities necessary to implement the liquidation procedure and particularly, to execute, sign and deliver for and on behalf of the Company any and all agreements, forms, instruments and any other ancillary document as may be required in connection with the aforementioned liquidation procedure and determination of his power and remuneration;

3. Appointment of DELOITTE S.A. LUXEMBOURG, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 67.895, as auditor for the release of the report on the liquidation;

4. Authorization to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes and

5. Any other business.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and ordinary resolutions:

First resolution

The General Meeting resolved to liquidate the Company.

Second resolution

The General Meeting resolved to appoint François Brouxel, lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg as Liquidator(s) of the Company to carry out and perform all the relevant activities necessary to implement the liquidation procedure and particularly, to execute, sign and deliver for and on behalf of the Company any and all agreements, forms, instruments and any other ancillary document as may be required in connection with the aforementioned liquidation procedure;

The liquidator shall have the broadest powers according to Articles 144 to 148 bis of the law concerning commercial companies.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company.

The liquidator may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator shall be remunerated according to standard usage.

Third resolution

The General Meeting resolved to appoint DELOITTE S.A. LUXEMBOURG, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 67.895, as auditor for the release of the report on the liquidation;

Fourth resolution

The general meeting resolved to authorize any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken.

There being no further business, the meeting is terminated.

Declarations, costs, evaluation

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company is estimated at one thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, Grand Duché de Luxembourg,

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société à responsabilité limitée LM-IS S.à r.l., Société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistrée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 83.906,

ayant un capital social de cent mille Euros (100.000,- EUR) divisé en mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

L'assemblée générale extraordinaire a été présidée par M. François Brouxel, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Le Président a nommé comme secrétaire M. Sufian Bataineh, juriste, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée élit comme scrutateur M. Claudio Grisanti, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Le bureau étant ainsi constitué, le président, le secrétaire et le scrutateur ont dressé la liste de présence, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du conseil et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps avec lui.

Le président déclara et requit du notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'ensemble du capital social de la Société sont valablement représentés à l'assemblée générale. Les actionnaires ont consenti à la tenue de l'assemblée générale dans un bref délai. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'agenda.

II.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Liquidation de la Société;

2. Nomination de M. François Brouxel, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que liquidateur(s) de la Société pour exécuter et accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de la procédure de liquidation et en particulier pour exécuter, signer et délivrer au nom et pour le compte de la Société, tous les contrats, formulaires, effets et documents accessoires qui pourraient être nécessaires en rapport avec la procédure de liquidation susmentionnée et détermination de ses pouvoirs et rémunération;

3. Nomination de DELOITTE S.A. LUXEMBOURG, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et enregistrée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur en vue de l'émission du rapport de liquidation;

4. Autorisation donnée à tout avocat ou juriste de l'ETUDE WILDGEN & PARTNERS de prendre toutes les mesures nécessaires en relation avec les décisions qui doivent être prises conformément au présent procès verbal;

5. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président et ayant été valablement constituée et convoquée, a délibéré et, par un vote séparé et unanime, les résolutions spéciales et ordinaires suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de liquider la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de nommer M. François Brouxel, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que liquidateur(s) de la Société pour exécuter et accomplir toutes les formalités nécessaires pour réaliser le procédure de liquidation et en particulier pour exécuter, signer et délivrer au nom et pour le compte de la Société, tous les contrats, formulaires, effets et documents auxiliaires qui pourraient être nécessaires en rapport avec la procédure de liquidation susmentionnée.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur est dispensé de l'obligation de tenir un inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le liquidateur peut sous sa responsabilité et pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de nommer DELOITTE S.A. LUXEMBOURG, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et enregistrée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur en vue de l'émission du rapport de liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé d'autoriser tout avocat ou juriste de l'ETUDE WILDGEN & PARTNERS à prendre toutes les mesures nécessaires en relation avec les résolutions qui doivent être prises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Déclarations, frais et évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, qui incombent à la Société, est évalué à mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Et lecture faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Brouxel, Bataineh, Grisanti, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 janvier 2007, vol. 540, fol. 57, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007035594/231/142.

(070031628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

T.C.O.I. Fund-LU, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.129.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 5 février 2007

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Madame Julie K. Braun, née le 1^{er} janvier 1958 à Mankato, Minnesota (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 South 7th Street, Minneapolis, Minnesota 55402 (Etats-Unis d'Amérique), aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 5 février 2007 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par un conseil de gérance composé des personnes suivantes:

- Pedro-Emanuel Gouveia Fernandes das Neves, gérant; et
- Julie K. Braun, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

T.C.O.I. FUND-LU S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007035736/2460/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00063. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Euro-Plan & Projekt A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 49, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 84.175.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

FIDUCIARE BENYO CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007035618/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00088. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

NBROSFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.359.

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NBROSFIN S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 49.359, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 1994, publié au Mémorial C numéro 84 du 1^{er} mars 1995, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par le même notaire Marc Elter, en date du 8 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 125 du 21 mars 1995,

- suivant acte sous seing privé en date du 5 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 437 du 19 mars 2002;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1636 du 14 novembre 2002,

ayant un capital social de deux millions six cent soixante-sept mille huit cent cinquante-sept virgule quatre-vingts euros (2.667.857,80 EUR), représenté par cent soixante-quinze mille (175.000) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio Fernandes, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

De ce fait tous les administrateurs de la société sont révoqués avec effet immédiat et ils n'engageront plus la société à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Scheifer-Gillen, Thill, Fernandes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 janvier 2007, vol. 540, fol. 61, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007035619/231/64.

(070031634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

A Coeur Vaillant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle «Le 2000».

R.C.S. Luxembourg B 116.173.

L'an deux mille six, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée A CŒUR VAILLANT S.à r.l., ayant son siège social à L-4002 Esch-sur-Alzette, 66, route de Luxembourg (Technoport), R.C.S. Luxembourg section B numéro 116.173, constituée suivant acte reçu le 7 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1378 du 18 juillet 2006. A cette fin, comparaissent:

1) Monsieur Benoît Vaillant, consultant, né le trois avril 1972 à Thionville, France, demeurant au 16, rue de Verdun à Thionville (57), France, propriétaire de 73 parts

2) Monsieur Jean-Bernard, Georges, Simon Devaux, électrotechnicien, né le 7 octobre 1968 à Metz, France, demeurant au 15, rue des Martyrs à Rurange Les Thionville (F-57310), France, propriétaire de 23 parts;

3) Monsieur Daniel, Jean-Pierre Souris, cardiologue, né le 21 août 1944 à Auboué, France, demeurant au 14bis, rue du Haut Pré à Plappeville (57), France, propriétaire de 4 parts.

Tous ici représentés par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations qui resteront ci-annexée

Le mandataire prie le notaire d'acter que:

Les 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social du 66, route de Luxembourg, L-4002 Esch-sur-Alzette à L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle «Le 2000».

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 4 des statuts.

3.- Modification de l'objet social de la société et modification de l'article 3 des statuts comme suit:

Art. 3. «La société a pour objet toutes activités relatives à la recherche, la mise en oeuvre de nouvelles technologies et l'exploitation de tous brevets, licences ou produits relatifs à l'électromécanique, l'électricité en général, et dans le secteur de l'énergie renouvelable photovoltaïque, du chauffage solaire ainsi que du chauffage à économie d'énergie et en particulier la condensation et basse température.

Elle sera active dans le plus large domaine possible d'applications telles que notamment: télécommunications, signalisation terrestre, maritime et aérienne, pompage, électrification rurale, mobilier urbain et utilisation grand public ou industrielle.

La société pourra encore agir en tant que consultant dans tout domaine se rapportant aux activités ci-avant spécifiées et plus particulièrement à toutes prestations liées au bâtiment.

Elle pourra accomplir tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tous actes, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et permettant d'en faciliter la réalisation.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-4002 Esch-sur-Alzette, 66, route de Luxembourg (Technoport) à L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle «Le 2000», et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article quatre (4) des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 4. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Livange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur reprise dans l'ordre du jour de la présente assemblée.

Troisième résolution

Afin de refléter la modification de l'objet social, les associés décident de modifier l'article trois (3) des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 3. «La société a pour objet toutes activités relatives à la recherche, la mise en oeuvre de nouvelles technologies et l'exploitation de tous brevets, licences ou produits relatifs à l'électromécanique, l'électricité en général, et dans le secteur de l'énergie renouvelable photovoltaïque, du chauffage solaire ainsi que du chauffage à économie d'énergie et en particulier la condensation et basse température.

Elle sera active dans le plus large domaine possible d'applications telles que notamment: télécommunications, signalisation terrestre, maritime et aérienne, pompage, électrification rurale, mobilier urbain et utilisation grand public ou industrielle.

La société pourra encore agir en tant que consultant dans tout domaine se rapportant aux activités ci-avant spécifiées et plus particulièrement à toutes prestations liées au bâtiment.

Elle pourra accomplir tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tous actes, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et permettant d'en faciliter la réalisation.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2006, vol. 440, fol. 40, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007035627/242/80.

(070031744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Euromaf Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 66.783.

L'an deux mille sept, le onze janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROMAF RE établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 octobre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 940 du 29 décembre 1998,

modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 mai 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1039 du 14 octobre 2005

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 66.783,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.40 heures sous la présidence de M. Charles Besnehard, Deputy Managing Director AON, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Valérie Coquille, assistante au département juridique, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Dron, employé privé, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Constat de la conversion du capital social de ECU en EURO.

2.- Augmentation du capital social à concurrence de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) pour le porter de son capital actuel de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à un montant de quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR) représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, par l'émission de vingt mille (20.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes moyennant des versements en espèces.

3.- Souscription et Libération.

4.- Modification de l'article 5 des statuts.

5.- Divers

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale constate que l'ECU a été converti en euro et en conséquence le capital social est fixé à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions euros (2.000.000,- EUR) pour le porter de son capital actuel de deux millions euros (2.000.000,- EUR), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à un montant de quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR) représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, par l'émission de vingt mille (20.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes moyennant des versements en espèces.

Souscription et Libération

La souscription des vingt mille (20.000) actions a eu lieu comme suit:

(i) LA MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANCAIS, ayant son siège social à F-75783 Paris Cedex 16, 9, rue Hamelin, ici représentée par Mr Thierry Dron, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 3 janvier 2007 à Paris

LA MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANCAIS, prénommée, a déclaré souscrire dix huit mille cinq cents (18.500) nouvelles actions pour un montant total de un million huit cent cinquante mille euros (1.850.000,- EUR);

(ii) SCOR, IMMEUBLE SCOR ayant son siège social à 1, avenue du Général de Gaulle, F-92074 Paris La Défense Cedex ici représentée par Mr Thierry Dron, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 3 janvier 2007 à Paris

SCOR prénommée, a déclaré souscrire mille cinq cents (1.500) nouvelles actions pour un montant total de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR);

et l'autre actionnaire a renoncé à son droit de souscription préférentiel, de sorte que la somme de deux millions d'Euros (2.000.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide en conséquence des deux résolutions précédentes de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre millions euros (4.000.000,- EUR) représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 14.50 heures.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 22.500,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Besnehard, V. Coquille, T. Dron, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, vol. 157S, fol. 33, case 12. — Reçu 20.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 31 janvier 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007035696/206/85.

(070031948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Midi Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 68.990.

In the year two thousand six, on the twenty-five of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MIDI INVEST S.A., a «société anonyme», established at L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B number 68.990, incorporated by deed enacted by Maître Georges d'Huart, notary residing in Pétange on the 18th March 1999, published in the Luxembourg Memorial C number 420 of the 7th of June 1999.

The meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium).

The chairman appointed as secretary Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 1,000 (one thousand) shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to put the company into liquidation.
2. Appointment of the Liquidator;
3. Definition of the powers of the Liquidator;
4. Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor;
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to put the company into liquidation.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator:

Mister Peter Clark, residing at F-06400 Cannes (France), 42-43, boulevard de la Croisette.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Third resolution

The meeting decides to give full discharge to the members of the Board of Directors and the Statutory Auditor of the Company for the accomplishment of their mandate unless if the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MIDI INVEST S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 68.990, constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'Huart, alors notaire de résidence à Pétange en date du 18 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 420 du 7 juin 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.000 (mille) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Peter Clark, demeurant à F-06400 Cannes, 42-43, boulevard de la Croisette.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, vol. 155S, fol. 57, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007035630/211/116.

(070031745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

I.E. Lux Berlin n° 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.500.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 106.754.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 18 janvier 2007

1. La démission de Monsieur Enzo Guastaferrri a été acceptée avec effet au 15 janvier 2007.

2. Monsieur Jean And, employé privé, né le 17 juillet 1971 à Adana en Turquie, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société, en remplacement de Monsieur Enzo Guastaferrri, jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire. Sa nomination prend effet au 15 janvier 2007.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- Massimo Morlotti,
- Christophe Cahuzac,
- Pascal Leclerc,
- Jean And.

3. Le transfert du siège social de la Société du 46a avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet au 15 janvier 2007 a été approuvé.

Fait le 23 février 2007.

Pour I.E. Lux Berlin N ° 1 S. à r. l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007035724/1649/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06625. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Sun Paradise S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8019 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 110.804.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 février 2007

La séance, qui se tient au siège social de la société, est ouverte à 8.30 heures.

Monsieur Robert Muller préside l'assemblée.

Il désigne comme scrutateur Madame Diane Goetzinger et Madame Rita Berens comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur le Président constate que 100 parts sociales formant 100% du capital social sont présentes ou représentées et que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'objet figurant à l'ordre du jour:

- Délégation de signature.

Ces constatations faites, l'assemblée passe à l'ordre du jour:

L'assemblée décide que Monsieur Robert Muller et Madame Rita Berens peuvent engager la société par leur signature individuelle.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.30 heures.

Luxembourg, le 27 février 2007.

R. Muller / D. Goetzinger / R. Berens

Le Président / Le Scrutateur / La secrétaire

Référence de publication: 2007035737/6923/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00988. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Votij S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.648.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 janvier 2007

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 janvier 2007 que les actionnaires prennent connaissance de la démission de l'administrateur-délégué, Kersten Ingrid, née le 14 mai 1965 à Arnhen (Pays-Bas), demeurant 80, boulevard Haussmann, F-75008 Paris, et nomment en son remplacement la société ERLINGTON INC avec siège social à Panama, Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, Republic of Panama, représentée par Madame Bron Sacha Ghislaine, née le 4 août 1982, demeurant 80, boulevard Haussmann, F-75008 Paris pour terminer son mandat.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007035807/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01706. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

King Charter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.708.

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 7 décembre 2006 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

TRIMAR MANAGEMENT SA, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

TRIMAR (LUXEMBOURG) SA, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 7 décembre 2006 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social en date du 7 décembre 2006, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) SA, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire ainsi que toute opération ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente, et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront être décidés par une Assemblée Générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007035805/2329/33.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05771. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Constant Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.099.

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 8 décembre 2006 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

TRIMAR MANAGEMENT SA, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

TRIMAR (LUXEMBOURG) SA, société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 8 décembre 2006 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social, le 8 décembre 2006, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) SA, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de trois administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007035804/2329/34.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05770. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

AGI Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 28.173.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 7 février 2007

1. La démission de l'Administrateur M. Claude Schroeder, demeurant au 498, route de Thionville, L-5886 Alzingen, est acceptée avec effet immédiat.

M. Pierre Goffinet demeurant 1, rue de la Fontaine, L-4963 Clémency est nommé Administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, jusqu'à l'Assemblée générale Ordinaire qui aura lieu en 2009.

Pour extrait conforme
D. Fontaine
Administrateur

Référence de publication: 2007035803/792/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05389. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

European Children Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 37, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 82.319.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Pour compte de EUROPEAN CHILDREN S.à r.l.

COMPTIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007035799/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06246. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Butzestuff, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 37, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 35.877.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Pour compte de

BUTZESTUFF

COMPTIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007035798/687/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06249. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

SMC Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 30.986.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007035784/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06837. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Alfa Financial Control Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.781.

La soussignée atteste par la présente que suivant la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du
31 janvier 2007

Madame Everdina J. W. Bergman, née le 13 août 1962 à Haarlem, Pays-Bas, et demeurant 8, rue du Bois, L-6314
Beaufort, Grand-Duché de Luxembourg, a été démissionnée de sa fonction de gérante

avec effet au 1^{er} février 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 février 2007.

ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES Sàrl
M. Da Rocha Soares
Gérant unique

Référence de publication: 2007035808/816/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06601. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Pertuy Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.373.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 17 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement
au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Mme Claudine Boulain, comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France) demeurant professionnellement
au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme

PERTUY ASSOCIES S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007035810/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02688. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Onud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 94.739.

—
Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29 janvier 2007

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale des actionnaires a pris acte de la démission de Monsieur Jean Zeimet, Monsieur Angel Caschera et de la société @CONSEILS Sarl de leurs fonctions d'administrateur avec effet au 23 janvier 2007.

L'assemblée générale a décidé de nommer avec effet au 23 janvier 2007 deux nouveaux administrateurs: Madame Christiane Latessa, demeurant à L-4246 Esch-sur-Alzette, 17, rue Moedling et Monsieur Morgan Latessa, demeurant à L-4246 Esch-sur-Alzette, 17, rue Moedling. Le mandat des administrateurs nouvellement nommés prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Nomination d'un administrateur délégué

L'Assemblée Générale extraordinaire a décidé de nommer Madame Christiane Latessa, demeurant à L-4246 Esch-sur-Alzette, 17, rue Moedling aux fonctions d'administrateur délégué. Son mandat prendra fin en même temps que son mandat d'administrateur soit à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007035854/1137/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03635. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Z. & Z. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 111.699.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 14 février 2007*

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 Oum Toub Denaira (Algérie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Z. & Z. S.A.

M. Kara / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007035846/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB06011. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Belma S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 12.274.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Pour BELMA S.A.
N. Bleumer / D. den Boer
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007035845/29/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06857. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Traction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 82.284.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 13 février 2007*

Les démissions de Messieurs Arno' Vincenzo et Innocenti Federico de leurs postes d'administrateurs de la société sont acceptées.

Messieurs Mohammed Kara, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), et Robert Reggiori, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme
TRACTION S.A.

R. Reggiori / M. Kara

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007035848/545/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB06031. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

SPS International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.164.

—
Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Pour SPS INTERNATIONAL S.à r.l.

C. Speecke

Gérant

Référence de publication: 2007035841/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06898. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Vicksburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.961.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 14 février 2007*

Les démissions de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste de commissaire aux comptes et de Monsieur De Bernardi Angelo de son poste d'administrateur de la société sont acceptées.

Monsieur De Bernardi Alexis, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Monsieur Louis Vegas-Pieroni, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme
VICKSBURG S.A.

A. De Bernardi / R. Scheifer-Gillen
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007035847/545/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB06028. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

SPS International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.164.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Pour SPS INTERNATIONAL S.à r.l.

C. Speecke
Gérant

Référence de publication: 2007035840/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06890. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Usted Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 85.780.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 14 février 2007

Les démissions de Messieurs Arno' Vincenzo et Innocenti Federico de leurs postes d'administrateurs de la société sont acceptées.

Messieurs Mohammed Kara, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), et Robert Reggiori expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme
USTED FINANCE S.A

R. Reggiori /M. Kara
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007035849/545/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB06036. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Unionkey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 73.828.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 14 février 2007

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

UNIONKEY S.A.

M. Kara / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007035850/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB06043. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Kolin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

R.C.S. Luxembourg B 87.628.

Par un courrier recommandé en date du 18 juin 2004 aux actionnaires de la société, Madame Maggie Parke, demeurant à L-2440 Luxembourg, 108, rue du Rollingergrund L-1740 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur de la société KOLIN S.A., Aktiengesellschaft, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 87.628.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007035855/1137/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00022. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Oelschläger Properties International Inc., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.159.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 13 février 2007

Aux termes d'une délibération en date du 13 février 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Mme Catherine Guffanti, comptable, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme

OELSCHLÄGER PROPERTIES INTERNATIONAL INC.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007035856/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00014. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Imm. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 47.908.

—
Constituée par-devant M^e Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juin 1994, acte publié au Mémorial C n^o 398 du 15 octobre 1994. Le capital a été converti en EUR en date du 21 janvier 2002, acte publié par extrait au Mémorial C n^o 814 du 29 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMM. LUX S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007035839/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06910. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Multi Investment Bornova Center Izmir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.
R.C.S. Luxembourg B 121.042.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 mars 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007035830/231/14.

(070032000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

HCD Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 76.818.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 20 février 2007

Aux termes d'une délibération en date du 20 février 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Mme Catherine Guffanti, comptable, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme

HCD HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007035857/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00015. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

3 V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 109.982.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Pour 3 V S.A.

E. Magrini

Administrateur B

Référence de publication: 2007035836/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06921. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Tecnimont International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 59.602.

Constituée avec siège social à Viganello (Suisse) en date du 22 décembre 1988, la société a transféré son siège social à Luxembourg et a adopté la nationalité luxembourgeoise suivant acte dressé par M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 11 juin 1997, acte publié au Mémorial C n^o 508 du 18 septembre 1997, modifiée pardevant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n^o 872 du 7 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TECNIMONT INTERNATIONAL S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007035837/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06917. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Imetec Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 52.195.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 11 septembre 1995, acte publié au Mémorial C n^o 580 du 14 novembre 1995, modifié par-devant le même notaire en date du 10 novembre 1999, acte publié au Mémorial C n^o 241 du 30 mars 2000, modifiée par acte sous seing privé en date du 12 juillet 2000, acte publié au Mémorial C n^o 404 du 1^{er} juin 2001.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMETEC GROUP

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007035838/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06912. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

European Broadcasting System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 66.759.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 13 février 2007

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale du 13 février 2007:

- qu'ont été nommés administrateurs de la Société:

1. M. Jürgen von Schwerin, né le 22 décembre 1956 à Kassel (Allemagne), demeurant à Harthausen Strasse 3, D-81545 Munich (Allemagne);

2. M. Louis van Beurden, né le 16 août 1954 à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant à Prinses Margrietstraat 11, 1077KZ Amsterdam (Pays-Bas);

3. M. Klaus Frederiksen, né le 21 octobre 1953 à Ejby (Danemark), demeurant à Frederiksberg Alle 26, DK-1820 Frederiksberg (Danemark);

pour un terme expirant à l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée pour approuver les comptes de la Société au 31 décembre 2006.

- que la COMPAGNIE DE REVISION, société anonyme, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32 665, a été nommée commissaire aux comptes de la Société pour un terme expirant à l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée pour approuver les comptes de la Société au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

Pour EUROPEAN BROADCASTING SYSTEM S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007035859/250/29.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06954. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Jacky and Marcy's Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5754 Frisange, 1A, rue Klees Bongert.

R.C.S. Luxembourg B 121.887.

Les associées Mandy Jacqueline et Flander Marcelle de la société JACKY AND MARCY'S SARL ont décidées de remplacer Mandy Jacqueline gérante et de nommer comme gérante Mme Flander Marcelle, demeurant 51, rue de Helmdange, pour une durée indéterminée.

Le 4 mars 2007.

J. Mandy. / M. Flander.

Référence de publication: 2007035858/7455/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC01133. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Canto Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 37.314.

Statuts coordonnés en date du 30 décembre 2005, suite à un acte n° 846 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007036057/208/12.

(070032330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.
